

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absent excusé : TIERLE Jean-Paul (procuration à Marie-Paule BOUQUIER)

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

L'Association des Maires de France a demandé aux collectivités de rendre hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire géographie assassiné le 16 octobre dernier, la collectivité condamne fortement ces actes barbares ; une minute de silence est observée par les membres du conseil municipal

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur les comptes rendus des séances des 8 et 13 octobre 2020. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

Délibération 2020-041 : Révision des tarifs communaux pour l'année 2021.

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'examiner les tarifs communaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 en appliquant des augmentations ou en laissant les tarifs mis en place en 2020

►LOGEMENTS COMMUNAUX

Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Loyer Appartement F4–Porte gauche Bâtiment Ecole Publique	304.04 €	310.12	316.33
Loyer Appartement F3-Porte droite Bâtiment Ecole Publique	221.89 €	226.33	230.85
Loyer Appartement F3 au-dessus Bâtiment Salle des Mariages	221.89 €	226.33	230.85

►EAU

Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Abonnement	48.00 €	48.00 €	48.00 €
Consommation de 1 m ³ à 150 m ³	0.76 €	0.78 €	0.80 €
Consommation au-delà de 150 m ³	0.72 €	0.74 €	0.76 €
Vente eau à la Commune de BOISSET (1e m ³)	1.32 €	1.32 €	1.32 €

➤ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG**

Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Abonnement	65.00 €	65.00 €	65.00 €
Consommation / redevance assainissement par m ³	0.70 €	0.72 €	0.74 €

➤ **SALLE POLYVALENTE**

Pour 2021

	FORFAIT	JOURNEE*	Chauffage
TARIFS AUX PARTICULIERS	3 JOURS	24 heures	Du 1 ^{er} nov au 30 avril
SALLE SEULE	300,00 €	105,00 €	30,00 € par jour
CUISINE	60.00 €	60,00 €	/
CAUTION	400 €		
Caution MENAGE	200 €		

*Récupération des clés ½ journée avant et retour des clés le lendemain avant 12 h.

Organismes externes à la Commune (Assemblée générale) et associations hors Commune :
105 € avec mise à disposition de la cuisine

➤ **Concession cimetière (cimetière communal, concession perpétuelle)**

Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Tarif concession au mètre carré /m ²	40 €	45 €	45 €

Pour information

Libellé concession	Dimensions
Petite concession – 1 à 2 places	1,20 m x 2,50 m = 3 m ²
Moyenne concession – 2 à 4 places	2,20 m x 2,50 m = 5 m ²
Grande concession – 6 places	2,40 m x 2,50 m = 6 m ²

➤ **ECOLE**

Le tarif de la cantine a été fixé à 2.70 Euros pour le repas enfant et stagiaire école, et à 4.50 Euros pour le repas adulte, au 1^{er} septembre 2018, et restera inchangé pour l'année scolaire 2020-2021.

Le tarif de la garderie scolaire reste à **1,00 Euros** par jour et par enfant (matin et/ ou soir).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1^{er} janvier 2021** les tarifs communaux énumérés ci-dessus.

Les tarifs de l'école et de la garderie n'ont pas été modifiés ; la question se reposera à la rentrée scolaire 2021..

Délibération 2020-042 : Décision Modificative n°1 : Réajustement crédit pour la création du site WEB de la commune

Madame Le Maire rappelle que lors du vote du budget prévisionnel 2020, les membres du Conseil Municipal avaient initié le projet de création d'un site web communal. La somme de 1 500.00 €uros avait été prévue à cette dépense. Or, en septembre, par délibération, les membres du Conseil ont choisi une société pour réaliser ce projet avec un devis de 2 900.00 €uros.

Il convient donc de faire une décision modificative en amputant 1 500 €uros à l'opération « Travaux de canalisation AEP » qui est close, pour abonder le chapitre 20, Opération Non Affectée, article 2051.

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	ONA	Création d'un site internet	+ 1500.00 €uros
			TOTAL	

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21531	29	Canalisation AEP à Labouygues	- 1 500.00 €uros
			TOTAL	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

Délibération 2020-043 : Signature du marché pour les Travaux d'Aménagement et sécurisation de la Traverse du bourg (RD66)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée concernant un marché public relatif à l'Aménagement et la Sécurisation de la traverse du Bourg (RD66) en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre CIT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 170 926,00 € H.T.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant son exécution, son règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget (en référence à l'article L2122-22 4e du code général des collectivités territoriales).

Monsieur Pierre LACOSTE propose de supprimer les plaques béton support des caches-containers devant la Maison BOUDIER afin que le traitement de la chaussée soit le même partout. Cette remarque est acceptée par tous.

Le problème du stockage du remblai est évoqué. Le dépôt des déchets végétaux des « Salettes » sera nettoyé afin d'en recevoir une partie.

Des particuliers peuvent être intéressés si l'accès est facile et pas trop éloigné du bourg ; une communication sera faite à la population pour évoquer la possibilité de récupérer ce remblai. Une réflexion sur l'emprise de la zone 30 est à étudier; une réservation pour une implantation des panneaux différente du projet initial sera réalisée. Si besoin un radar pédagogique peut être rajouté.

Une réunion publique d'information à la population sera programmée si les conditions sanitaires le permettent, afin de présenter le projet. Sinon, une communication détaillée sera faite via le bulletin municipal.

Une réunion avec Monsieur LOUDIERE du Conseil Départemental et Monsieur LAPEYRE de Cantal Ingénierie et Territoire est à programmer début février.

Délibération 2020-044 : Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités du Département des Alpes-Maritimes

Le 2 octobre, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant les inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. Lors de sa séance du 10 octobre 2020, le conseil d'administration de l'AMF 15 a souhaité relayer fortement cet appel.

La Commune de VITRAC souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Alpes-Maritimes.

Cette subvention pourrait être de 135.00 €uros.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Commune de Vitrac,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête sur le territoire des Alpes-Maritimes,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser Madame Le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 135.00 €uros à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

Article 2 : De donner pouvoir à Madame Le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2020-045 : Engagement d'un Schéma Communal d'Alimentation en eau potable (*y compris Diagnostic des infrastructures et installation de dispositifs de Sectorisation-Télésurveillance*).

Madame Le Maire de la commune de Vitrac, rappelle que les infrastructures communales d'AEP n'ont pas fait l'objet d'étude diagnostique depuis 2001 (opération « Eau Pure » : diagnostic des ressources uniquement). Compte-tenu de l'absence de diagnostic complet du système AEP, des travaux réalisés ces dernières années, de l'évolution de la situation climatique (épisodes de sécheresse récurrents), et des problèmes ponctuels de mauvaise qualité de l'eau distribuée, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager un diagnostic AEP complet permettant de :

- Réévaluer l'état des ouvrages,
- Réévaluer les performances des réseaux de distribution (rendement, Indice Linéaire de Perte),
- Actualiser le Bilan Besoins-Ressources actuel et futur,
- Identifier les principales problématiques et les principaux enjeux,
- Elaborer un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau),
- Proposer des scénarios de sécurisation de l'AEP à long terme (qualité / quantité),
- Elaborer un nouveau programme de travaux pluriannuel hiérarchisé (priorités d'actions).

A l'occasion de la réalisation de ce Diagnostic, la commune souhaite installer des dispositifs de sectorisation et de télésurveillance pour garantir une meilleure réactivité dans la recherche et la réparation des fuites, et ainsi maintenir des valeurs de rendement satisfaisantes.

Par ailleurs, la réalisation de ce Diagnostic AEP (et notamment du PGSSE) constitue une condition d'éligibilité à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50% de subvention) pour l'installation de dispositifs de désinfection sur le réseau de distribution (coût estimatif : 22 400 € HT). En effet, suite à des analyses d'eau non conformes en 2020 (contamination bactériologique), l'ARS demande à la commune de Vitrac de sécuriser la qualité de l'eau distribuée.

Après présentation du contenu de cette étude (et de l'estimation financière des prestations) par CIT le 08/10/2020 (réunion en mairie), la commune de Vitrac souhaite maintenant engager la consultation de bureaux d'études et des entreprises spécialisés pour la réalisation de ces prestations.

Madame Le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des documents transmis par CIT (Détail Quantitatif Estimatif, CCTP, Plan de financement prévisionnel) et à délibérer.

Après discussion du Conseil Municipal, Madame Le Maire propose :

- d'accepter la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage proposée par C.I.T. et de donner pouvoir au Maire pour signer ce document.
- d'autoriser (avec l'aide de CIT en tant qu'AMO) la mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, et de démarrer la phase de consultation des entreprises.
- de solliciter un co-financement (demande de subvention) auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Préfecture du Cantal (DETR 2021).
- De réaliser les études et les travaux avec l'assurance de l'obtention des subventions demandées
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune (pour le reste à charge).
- de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- de donner pouvoir au Maire de signer le marché (acceptation de l'offre du candidat retenu, après analyse d'offres) ainsi que tous les documents nécessaires aux démarches d'attribution et de notification.
- d'établir un plan de financement prévisionnel (comme indiqué en pièce jointe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage proposée par C.I.T. et de donner pouvoir au Maire pour signer ce document.
- d'autoriser (avec l'aide de CIT en tant qu'AMO) la mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, et de démarrer la phase de consultation des entreprises.
- de solliciter un co-financement (demande de subvention) auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Préfecture du Cantal (DETR 2021).
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune (pour le reste à charge).
- de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- de donner pouvoir au Maire de signer le marché (acceptation de l'offre du candidat retenu, après analyse d'offres) ainsi que tous les documents nécessaires aux démarches d'attribution et de notification.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel (comme indiqué en pièce jointe)

Plan de financement :

Le coût total prévisionnel est de 46 320 Euros TTC (comprenant les travaux, l'étude, le diagnostic, les honoraires et les imprévus), soient 38 600 Euros HT pouvant être subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau et 20 % dans le cadre de la DETR. Le reste à charge serait de 11 000 Euros environ pour la commune

Travaux des commissions :

*Commission travaux :

La réfection du parapet du pont de « Patacou » est terminée. Elle a été effectuée par les agents municipaux

Le nettoyage de la plateforme des « Salettes » (entrepôt de déchets verts) est programmé afin de réorganiser l'espace, branchages, végétaux, feuilles et pouvoir stocker une partie du remblai lié aux travaux de la Traverse du Bourg.

L'élargissement du chemin entre « Le Serieys » et « Le Marchand », initié par Monsieur Alain LAFON financé par lui- même, ne nécessitera pas d'enquête publique, ce qui génère moins de dépenses pour la collectivité(presse , frais commissaire enquêteur) . Le Géomètre du cabinet CROS a acté l'emprise supplémentaire du chemin rural afin que cela soit enregistré par les services du cadastre. Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune.

Ce même géomètre a également acté le don par Mr PANIS Gilbert, d'une partie de parcelle pour l'élargissement de l'intersection des voies communales menant à « La Galinière », « Conquans » et « Montplaisir ». La Société Colas a gravillonné cet espace en attendant le tassement et la finition en goudron en 20

*Commission adressage :

Elle était programmée au 12 novembre mais le fichier de travail établi par la Poste suite à une précédente réunion de travail était erroné. La demande du fichier corrigé a été envoyée à Monsieur Le Directeur de la Poste. Dans l'attente, la date de cette réunion n'est pas déterminée.

*Commission PLUi fixée le lundi 23 novembre à 20h00

*Commission communication :

Pour le Site Web une proposition de contrat de maintenance du site (mise à jour, actualisation, maintenance technique) a été présentée pour un montant de 150.00 €uros par an, et acceptée à l'unanimité. Elle sera inscrite dans les lignes budgétaires du budget primitif 2021 dans la ligne frais de maintenance

La réunion de préparation du prochain bulletin d'information aura lieu le jeudi 26 novembre à 20h00 ;Le contenu de ce nouveau bulletin sera défini ainsi que tous les articles à écrire et partagé entre les membres de la commission.

*CCAS :

Lors de la réunion du 14 novembre dernier relative à la préparation des colis et décorations de Noël, il a été décidé de privilégier les producteurs basés autour de Maurs et donc de réaliser ces coffrets à la « Halte Paysanne » pour un budget de 33.25 €uros par colis. Une bouteille de vin (achetée à la Cave du Rouget) sera rajoutée pour les couples, ainsi qu'une jacinthe pour tous les colis, en référence au goûter de Noël qui ne pourra avoir lieu en raison des conditions sanitaires liées au Covid-19.

Les décorations de Noël ont été définies et les produits manquants commandés à la Secam à Aurillac.

*Projet « Halle » à côté de la salle polyvalente :

Madame CHRISTIAENS, directrice du CAUE avait indiqué le nom de Monsieur Patrick REYGADE, architecte pour faire un projet de la halle à côté de la salle polyvalente. Suite à sa venue on avait évoqué que ce serait pertinent d'avoir une autre proposition par un autre professionnel Mme le Maire a contacté le cabinet Estival qui refuse de faire un projet sans contribution financière

Monsieur REYGADE est venu sur place pour découvrir le projet des élus et étudier les différentes possibilités. La réflexion s'est portée sur la surface, l'emplacement, les besoins, les matériaux. Il doit revenir le 15 décembre prochain en présence des membres de la commission travaux

Monsieur Dominique BONNET doit nous envoyer des photos de halles

*Projet éolien :

La visite avec la Société ABOWIND, programmée le 7 novembre dernier sur le Site de « La Luzette » à Saint-Saury, n'a pu avoir lieu en raison du confinement. Elle sera reportée à une date ultérieure, avant toute prise de décision.

*Conseil d'Ecole :

Il aura lieu le vendredi 20 novembre prochain, et ne concernera que l'école de Vitrac. Le départ d'une famille de trois enfants est évoqué en raison de problèmes de santé d'un enfant. Les Maires et Enseignants des trois communes de Vitrac, Marcolès et Saint-Antoine se réunissent le 1^{er} décembre prochain pour discuter de la rentrée scolaire prochaine. L'effectif est en baisse (44 élèves), ce qui pourrait engendrer une suppression de poste et donc une réorganisation des classes pour la rentrée de septembre 2021.

Questions diverses :

*Logement des Ecoles : Monsieur Alain MARIOT, locataire d'un logement au-dessus de l'école, nous a informés de son départ au 1^{er} février 2021. Une annonce sera mise sur « Le bon coin » et sur le site de la commune.

*Affaire Servaire : La Commune a obtenu gain de cause et serait indemnisée à hauteur de 30 000.00 Euros selon le dernier jugement, et les propriétaires privés seraient également dédommagés.

La Société immobilière qui a vendu le bien ainsi que l'ancien propriétaire sont condamnés à dédommager Mr SERVAIRE, mais ils vont très certainement faire appel de cette décision.

*Association Aéela : Cette association est basée à la MSA, elle propose aux agriculteurs un diagnostic gratuit pour la rénovation énergétique de leur logement. Les Compagnons bâtisseurs, associés à cette initiative aident les agriculteurs à la réalisation des travaux.

*Chemins en Châtaigneraie : Monsieur Dominique BONNET fait part aux membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec Mme PRAT Denise, qui demande oralement le versement de la subvention à cette association, subvention qui n'a pas été versée en raison des conditions d'attribution revues par la nouvelle équipe du conseil municipal. En effet, ces aides sont

attribuées sous réserve de la réalisation de manifestation sur la Commune. Mme Prat évoque le fait qu'une manifestation a été initiée en septembre, un article dans le journal « La Montagne » témoignerait de cette actualité, mais l'article n'a pas été présenté

Madame Le Maire indique que le conseil n'a pas été invité à l'Assemblée générale du 30 août dernier, et que la commune n'a pas été mise au courant (affiche) de la randonnée organisée en septembre. Il est rappelé qu'un courrier a été adressé à Mr le Président expliquant le non versement de la subvention pour l'année 2020 sur la base d'animations qui engagent des ressources humaines et financières.

*Taxe d'aménagement : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier relatif à l'éventuelle mise en place de la taxe d'aménagement pour toutes les personnes dépositaires d'un permis de construire. La Commune de Vitrac n'a pas instauré cette taxe à ce jour et ne souhaite pas le faire. Mme le Maire rajoute que l'instauration du PLUi génère systématiquement cette taxe d'aménagement, toutefois la collectivité a la possibilité de déroger

*Redevance pollution domestique : Le tarif reste inchangé par rapport à 2020 à savoir 0.33 centime par m3 consommé.

*SDIS : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est à revoir tous les dix ans et arrive à échéance. Il organise les secours sur le Département, modifie le niveau de sécurité quand il y a besoin de gros moyens en fonction des risques (chimiques, inondations...)

*Plan Vigipirate : La Préfecture nous informe du renforcement du plan Vigipirate suite à l'attentat à Conflans-St-Honorine.

*Courrier des sénateurs : Mrs Bernard DELCROS et Stéphane SAUTAREL nous informent de leurs actions

*Rencontre avec Coline Le Deun : Elle informe la collectivité de son envie de créer une association qui aiderait les collectivités à apporter une alimentation saine dans les cantines scolaires. Mme le Maire lui a indiqué que la commune de Vitrac est dans un schéma de proposer des menus équilibrés et sains depuis de nombreuses années. Des produits sont directement achetés aux producteurs locaux.

*Légionellose : L'analyse annuelle effectuée au vestiaire du terrain de sport fait valoir qu'elle ne comporte pas de légionellose.

*Cantal Habitat : Cet organisme HLM, gestionnaire des deux logements situés à côté de « La Tomette » nous a communiqué le résultat d'exploitation de 2010 à 2019 et qui fait ressortir un déficit de 113 000.00 Euros environ, somme à rembourser à l'Office à la restitution des locaux, en fin de bail emphytéotique, soit en 2028..

Ce résultat d'exploitation s'étale depuis la prise en charge de ce bâtiment par l'Office HLM, c'est-à-dire depuis 1990. La collectivité a demandé le relevé complet de toutes ces années et des explications sur ces chiffres, sans réponse à ce jour.

*Propriété Gineste : Elle a été vendue à Mr et Mme LAVERGNE Guy, couple de retraités qui arrive de Marseille, et cherchent un gîte pour 3 ou 4 mois afin de pouvoir réaliser quelques travaux avant de s'installer définitivement dans leur maison.

*Frelon asiatique : Au vue de nombreux nids de frelon asiatiques présents dans notre commune, le plus souvent sur des noyers, un document pour aider à répondre à nos administrés sera livré dans le bulletin municipal. Il sera écrit en lien avec la DSV et la DDCSPP

*Demande de Mr COUTEL Eric : Cet exploitant agricole demande un droit de passage pour ses bêtes au niveau du périmètre de protection du captage de Fontanges, par le bois situé au-dessus de ce captage. Une rencontre sera organisée avec Mr COUTEL , nouveau exploitant agricole sur ce PPI

*Masques pour enfants : Au vu de la pénurie de masques pour enfants et de l'obligation du port de ce même masque pour les enfants âgés de 6 ans et plus, le Conseil Régional propose des masques gratuits pour les élèves de CP et CE1, ainsi qu'un purificateur d'air.

*Crise économique et sanitaire : Le Conseil Régional a rencontré les professionnels des marchés et face à leurs difficultés, a lancé un nouveau dispositif d'aide.

*Analyse de l'eau : La dernière concernant les captages de « Fontange » et des « Salettes » s'élève 1675 euros.

*Service civique : La préfecture nous fait part du renforcement du dispositif du service civique pour pallier aux besoins temporaires des collectivités en ressources humaines.

*Fibre optique : Une demande de permission de voirie dans les secteurs de « Fontanges » et de « Lacalmontie » nous est parvenue pour la mise en place de la fibre optique.

*Rencontre avec Mr DESCOEUR : Au vu des conditions sanitaires actuelles, sa rencontre prévue avec les membres du Conseil Municipal le 19 novembre est reportée à une date ultérieure encore non définie

Prochain conseil municipal : le mardi 12 janvier 2021

Fin de séance : 23h30

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	

BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	Absent excusé Procuration à Mme BOUQUIER Marie-Paule